Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 913

Artikel: L'alimentaire de l'alma mater [suite]
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018254

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER

L'alimentaire de l'alma mater (suite)

(*ag*) Le dernier alinéa de l'article consacré au financement des universités (DP 911) dans lequel nous donnions la ventilation des 44,5 mio correspondant aux *recettes provenant de travaux pour des tiers*, en nous étonnant des disparités (Neuchâtel trois fois plus que l'EPFL), nous a valu deux réactions de lecteurs, que nous remercions de leur contribution.

Les chiffres des comptes de l'EPFL

Pour commencer, une lettre de Régis Caloz, chargé de cours à l'EPFL et membre de la Commission d'information:

J'ai lu avec intérêt votre article L'alimentaire des «alma mater».

Sous le titre Travail pour tiers, *vous citez quelques chiffres de* La vie économique *(5/88). Probablement à cause d'un manque de clarté dans l'énoncé de la rubrique, vous interprétez de manière erronée les chiffres relatifs aux deux Ecoles polytechniques et vous vous étonnez, logiquement dans vos conclusions, de la très faible part que les mandats représentent dans le financement de la recherche dans ces deux institutions.*

Je me permets de vous apporter le correctif suivant:

les sommes figurant dans La vie économique *relatives à l'EPFZ et à l'EPFL, respectivement 2,9 et 0,5 millions, correspondent aux «bénéfices» présumés que les unités de recherche tireraient des mandats que les secteurs privés et publics leur confient et non pas aux montants des mandats eux-mêmes.*

Le chiffre correct pour 1987, en ce qui concerne l'EPFL, est de 31,8 mio contre 20,1 mio en 1986 (...). Comparée aux 35,9 mio affectés à l'enseignement et à la recherche dans le cadre du budget, cette somme — vous en conviendrez — vous aurait suggéré un autre jugement sur les efforts consentis par les deux hautes écoles fédérales pour s'insérer davantage dans les activités économiques régionales.

A ce propos, il convient de remarquer ici que certains milieux académiques formulent des réserves (auxquelles je ne souscris pas!) à l'encontre de cette nouvelle politique craignant à terme une perte sensible d'autonomie de la recherche universitaire. Mais ceci est un autre problème qui va au-delà des intentions de ce bref rectificatif.

Précisons que les mandats confiés à l'EPFL se décomposent de la manière suivante:

	mio
Offices de la Confédération	4,9
Collectivités publiques (y compris Euratom pour 7,4 mio)	13,6
Industrie (y compris Fonds national de recherche en énergie, NEFF pour 0,7 mio)	13,1

Reste à savoir comment *La Vie économique* calcule ces «bénéfices» présumés. A suivre.

Mandats ou services

M. J.-F. Dällenbach, secrétaire du Conseil suisse de la science, pense quant à lui que les chiffres de *La Vie économique ne signifient que des choses secondaires*. Il attire notre attention sur deux publications du Conseil suisse de la Science. Une étude dont il est coauteur avec Eduard Fiala et Susanne Hagemann: *Un territoire mal connu: la fonction de service des universités* (Berne 1986) que complète une brochure présentant *les faits, les problèmes, les propositions* sur ce même sujet (Berne, 1986. Contient notamment une bibliographie utile).

La thématique est celle du service, distinct de l'enseignement et de la recherche. C'est le point de vue juste, mieux adapté que celui du mandat.

Le sujet, ample, méritera qu'on y revienne.

Sur le plan financier, à l'origine de ce débat, voici l'avis du Conseil de la science (chiffres fort différents de ceux de *La Vie économique):*

Sur le plan financier, l'estimation des ressources fournies grâce au service est difficile. D'une part, les informations sont insuffisantes; d'autre part, il est impossible d'évaluer les nombreux éléments non monétaires. Différentes estimations permettent cependant de penser que l'apport du service se situe entre 150 et 200 mio, en ne tenant compte ni des subsides de recherche du Fonds national, ni de certaines taxes de cours concernées par le service, ni des dons ou donations sans affectation précise, ni, bien sûr, des éléments non monétaires mentionnés plus haut. La majeure partie de ces ressources est affectée à l'engagement de personnel supplémentaire, soit environ 2000 postes. Parmi les disciplines les plus concernées, citons la médecine, les sciences techniques, exactes et naturelles, ainsi que les sciences économiques et, dans une moindre mesure, le droit. De plus, on peut estimer à 10% de la masse salariale du personnel des Hautes écoles la part du service rémunérée par le financement ordinaire de l'université, à savoir sans financement spécifique de la part du partenaire. ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)
Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Point de vue: Jeanlouis Cornuz
Abonnement:
65 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Tél: 021 22 69 10 **CCP:** 10-15527-9
Composition et maquette:
Liliane Berthoud, Pierre Imhof
Jean-Luc Seylaz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA